



Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Appel à projets de recherche 2018 Monoparentalité et discriminations

DATE DE CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE : 30 novembre 2018

1. Objectif de l'appel à projets :

Afin de disposer de données prenant en compte la multitude des situations des familles monoparentales, cette recherche vise à établir un état des lieux des discriminations vécues par les femmes et les hommes à la tête de famille monoparentales au cours de leurs parcours professionnels.

Deux axes de recherche sont proposés :

- Axe 1 : Les discriminations vécues par les familles monoparentales
- Axe 2 : Les parcours professionnels des mères et pères à la tête de foyers monoparentaux.

Une présentation détaillée du contexte et des axes de recherche est en annexe de cet appel à projet.

La recherche s'appuiera sur le matériel disponible sur les sites internet de la Drees, la Dares, la Cnaf et data.gouv ou sur les données disponibles sur le portail Quetelet (<http://quetelet.progedo.fr/>).

2. Portage et dépôt du projet

2. 1. Responsable scientifique du projet

- Le responsable scientifique du projet de recherche doit être membre d'un laboratoire relevant d'un organisme de recherche. Est considéré comme organisme de recherche, une entité, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer des activités de recherche et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement.

- Le responsable scientifique peut déposer au maximum deux projets dans le cadre de cet appel.
- Il peut présenter des projets réalisés en partie par des doctorants, des post-doctorants, etc.

2.2. Organisme responsable du projet de recherche

- L'organisme responsable du projet de recherche peut présenter un projet fédérant plusieurs équipes de recherche, relevant de préférence de différentes disciplines (sociologie, économie, sciences politiques, droit, etc.), étant entendu qu'il sera alors le seul contractant pour l'ensemble des équipes. Le projet peut aussi s'appuyer sur une coopération avec des acteurs de terrain.
- Il est responsable de l'avancement du projet, de la transmission des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux parties prenantes.
- Un même organisme peut déposer plusieurs projets d'équipes différentes.

3. Modalités de candidature

Le texte de l'appel à projets et le dossier de réponse sont disponibles :

- Sur le site du secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations
- sur demande auprès de charlotte.grosso@social.gouv.fr

Le dossier de réponse et le budget financier, ainsi que les pièces justificatives, devront parvenir (l'envoi électronique faisant foi) :

avant le 30 novembre 2018 à 12h, par messagerie électronique, au format Word pour le dossier de réponse et au format Excel pour le budget financier, aux adresses suivantes : charlotte.grosso@social.gouv.fr et sylvia.jacob@social.gouv.fr

Et 1 original avec les signatures et 2 copies, par la poste, avant le 4 décembre 2018 :

À l'attention de Charlotte Grosso
Ministère des solidarités et de la santé
DGCS

Service du droit des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE)
14 Avenue Duquesne, 75007 Paris 07 SP

Liste des pièces à fournir :

Les propositions devront comporter :

- un calendrier détaillé (répartition du temps entre les différents volets du projet de recherche), les travaux devant être réalisés au plus tard en douze mois à compter de

la notification de la convention. L'attention des chercheurs est attirée sur la nécessité de veiller à la faisabilité de leur proposition dans les délais proposés ;

- une description précise du projet de recherche et des méthodes utilisées dans le cadre du projet ; en cas d'association entre différentes disciplines (sociologie, économie, sciences politiques, droit, etc.), la méthode de travail en équipe, ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités ;
- la liste des documents intermédiaires et finaux et types de support qui seront remis présentant les résultats du projets, les difficultés rencontrées et solutions apportées, les perspectives du projet);
- un budget détaillé, avec la répartition du temps et des activités des membres de l'équipe ;
- les références scientifiques des chercheurs ou personnes travaillant à la recherche.

Calendrier :

Le projet devra être mené, de préférence, sur une durée maximale de **12 mois** à compter de la notification de la convention. Les candidats présenteront un calendrier de recherche compatible avec cette durée :

- Publication de l'appel à projet: 6 novembre 2018
- Date limite du dépôt des candidatures : 30 novembre 2018
- Instruction des candidatures et envois des notifications : décembre 2018

Les résultats de la sélection des projets seront communiqués fin décembre 2018 par courriel.

4. Procédure et critères de sélection :

L'évaluation des projets sera effectuée par un comité d'évaluation interne composé de représentants et représentantes institutionnels (DREES, DARES, DGCS, CNAF notamment), qualifiés sur les questions traitées.

Les projets de recherche seront évalués selon les critères suivants :

1. l'adéquation de la problématique du projet avec les objectifs de l'appel à projets de recherche ;
2. la pertinence et l'originalité du projet par rapport aux travaux existants ;
3. l'adéquation de la méthodologie aux objectifs et aux hypothèses du projet ;
4. la faisabilité du point de vue de l'accès aux données, du calendrier, de la durée du projet;
5. la composition et la qualité de l'équipe projet ;
6. l'adéquation du budget prévisionnel avec le projet.

Renseignements scientifiques et administratifs auprès de : charlotte.grosso@social.gouv.fr;
sylvia.jacob@social.gouv.fr

5. Budget :

Le présent appel à projet est doté d'un budget de 40 000€.

6. Modalités de suivi et de versement de la subvention :

Une convention définissant les objectifs et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre la Direction générale de la cohésion sociale et le bénéficiaire de la subvention.

Les modalités de versement de la subvention seront définies dans la convention de recherche.

Annexe : Présentation de l'appel à projets de recherche

1. Contexte

En France, plus de 1 famille sur 5 est monoparentale¹, et 86% des familles monoparentales sont des mères avec enfant(s). Le nombre de familles monoparentales augmente chaque année, mais les familles monoparentales ne forment pas une catégorie véritablement homogène ; la monoparentalité peut survenir à des moments très différents de la trajectoire amoureuse et professionnelle.

Pourtant, les familles monoparentales, et en tout premier lieu les mères, sont confrontées à des difficultés structurelles qui sont facteurs d'inégalités dans l'emploi, dans l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle et, plus généralement, les exposent davantage au risque de pauvreté. En effet, les revenus de 34,9% d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté² contre 11,8% des personnes vivant en couple, et, parmi celles qui ne sont pas pauvres au sens monétaire, un certain nombre de ces familles se considère comme pauvre au titre de la pauvreté subjective.

Concernant la situation des mères et des pères chefs de familles monoparentales sur le marché de l'emploi, les chiffres de l'Insee montrent des taux d'emploi plus faibles et des taux de chômage deux fois plus importants que pour les foyers en couple. Le temps partiel est aussi deux fois plus répandu (42% des foyers monoparentaux contre 20% des couples avec enfants³. Cette situation découle de multiples inégalités et, principalement, d'une difficulté accrue dans l'articulation entre vie personnelle et professionnelle.

Des initiatives publiques et privées se sont développées ces dernières années (Charte de la monoparentalité en entreprise, crèches à vocation d'insertion professionnelle etc.) mais peu de travaux ont examiné en détail les initiatives menées en entreprise et leur impact sur les familles monoparentales.

Afin de mieux cerner, les discriminations réelles et ressenties par les mères et les pères à la tête de familles monoparentales tout au long de leur parcours professionnels les propositions d'étude devront répondre à un triple objectif :

- Disposer d'un état des lieux qualitatif des difficultés rencontrées par les familles monoparentales dans le parcours professionnel du parent, le plus souvent la mère (embauche, évolution de carrière, articulation des temps...)
- Etablir des préconisations pour mieux définir et accompagner les familles monoparentales et ainsi réduire les inégalités qui découlent de leur situation familiale spécifique
- Faire évoluer le regard porté par la société sur la monoparentalité

2. Présentation des axes de recherche

Cet appel à projet recherche vise à faire émerger les multiples discriminations dont peuvent être victimes les mères et les pères à la tête de foyers monoparentaux au cours de leur carrière professionnelle (embauche, promotion, articulation des temps de vie personnelle et professionnelle). Si la littérature sur les familles monoparentales a identifié les risques accrus de pauvreté et de précarité de celles-ci (voir Cnaf, dossier n°127, 2018), elle s'est moins intéressée aux discriminations dans l'accès et le maintien à l'emploi et les difficultés spécifiques dans l'articulation entre la vie

¹ Données Insee 2015, recensement de la population

² (idem)

³ Source : Insee, et Drees, 2014

professionnelle et privée.

A travers une étude qui mobilise des méthodes quantitative et qualitative il est souhaité apporter un éclairage sur les difficultés rencontrées au quotidien par les parents des familles monoparentales dans leur parcours professionnel.

Cet appel à projet comporte deux axes :

Axe 1 : Les discriminations vécues par les familles monoparentales

Après avoir défini la monoparentalité en montrant son hétérogénéité, cet axe conduit à s'interroger sur les multiples discriminations vécues par les mères et les pères à la tête de foyers monoparentaux.

La littérature existante a identifié des risques accrus de pauvreté et de précarité (voir Cnaf, dossier n°127, 2018), mais s'est peu intéressée aux potentielles discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement et, plus globalement aux difficultés liées à l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle.

Le projet de recherche visera à identifier les données existantes et réalisera un état des lieux de la littérature existante. Il proposera des recommandations pour mieux rendre visible l'hétérogénéité des profils de la monoparentalité, notamment d'un point de vue statistique.

Axe 2 : Les parcours professionnels des mères et pères à la tête de foyers monoparentaux.

Les mères au sein des familles monoparentales sont souvent le seul adulte du ménage à subvenir aux besoins de la famille. Elles sont donc plus actives (+ 6 points) et travaillent plus fréquemment à temps plein (+ 6 points) que les mères en couple (Insee, 2012).

Les mères seules actives occupent en moyenne plus souvent des emplois précaires : contrats courts, sous-emploi. 79% des mères seules en emploi ont un CDI contre 83% des mères en couple ; 13% des mères seules sont en CDD contre 8% des mères en couple. Les mères seules sont également plus souvent en situation de sous-emploi : 42% de celles qui sont à temps partiel le sont de manière subie, alors que cette situation ne concerne que 20% des mères en couple à temps partiel⁴.

Cet axe s'interroge sur les parcours professionnels des mères et des pères à la tête de familles monoparentales. A travers une approche qualitative (entretiens, focus group, récits de vie,...) le projet fera émerger les difficultés rencontrées dans l'articulation des temps de vie et dans la progression de carrière.

⁴ Ibid.

Bibliographie indicative

Rapports et enquêtes institutionnels :

Les familles monoparentales, CNAF, Dossier d'études numéro 54, 2004

Portrait social des familles monoparentales, Observatoire des inégalités, 2016

Les ruptures familiales, état des lieux et propositions, HCF, 2014

Favoriser l'accès aux modes d'accueil des familles en situation de pauvreté, HCFEA, 2018

Enquête Modes de garde, DREES, 2013

Acs, M. et al. *Les familles monoparentales depuis 1990*, DREES, 2015

Acs, M. et al., *Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ?* DREES, 2004

Bonnet, C. et al., *Le niveau de vie des femmes et des hommes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs*, INSEE, 2015

Boyer, D. et al. *Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands parents*, Drees, 2016

Briard, K., *Continuer, réduire ou interrompre son activité professionnelle : le dilemme des mères de jeunes enfants*, 2017

Cardia-Vonèche, L. et al., *Vers un nouvel encadrement de la parentalité ? L'intervention sociale face aux ruptures familiales*, 2005

Costemalle, V. et al., *Parcours conjugaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux*, INSEE 2015

Eydoux, A. et al., *Les familles monoparentales en France*, CEE, 2007

Eydoux, A. *Du RMI (et de l'API) au RSA, les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires de minima sociaux*, 2012

Eydoux, A. *La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume-Uni*, 2010

Flohimont, V. et al., *Discriminations et familles monoparentales: étude juridique et législative sur les risques potentiels de discrimination des législations relatives aux familles monoparentales*, Rapport pour le Service public de Wallonie

Kertudo, P. et al., *Les familles à l'épreuve du mal logement*, 2013

Kertudo, P. et al., *Le rapport à l'emploi des femmes en congé parental. Un repositionnement vis-à-vis des normes sociales*, 2013

Loons, A., et al. *Le parc social, refuge des familles monoparentales*, Credoc, 2010

Martin-Papineau, N., 2003 : *La construction paradoxale d'un problème politique : l'exemple des familles monoparentales*

Pérvier, H., « *Accueil des jeunes enfants : enjeux et perspectives* », 2013

Pérvier, H., 2004 : *Emploi des mères et garde des jeunes enfants en Europe*

Pérvier, H., *Emploi des femmes et charges familiales. Repenser le congé parental en France à la lumière des expériences étrangères*, 2004

Revillard, A., *Protection humiliante ou source de droits ? Prestation compensatoire, pensions alimentaires et luttes féministes*, 2011

Revillard, A., *Le genre des politiques sociales*, revue de littérature, 2003

Wagener, M. *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*